

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, 108 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à LATRONQUIERE

Adoption Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Au terme de **7 ans de travail**, de concertation, consultation, enquête publique, le Conseil Communautaire a **adopté le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal** du Grand-Figeac, là où tout a commencé.

Après avoir rappelé que le projet de PLUI, appliquant les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, Scot, **est né à l'arrivée de la Communauté de Communes du Haut Ségala** qui avait prescrit son PLUI à son échelle, le Président et le Vice-Président ont exposé les éléments de la dernière phase d'élaboration du PLUI : la prise en compte des avis, observations et réserves issus de la phase de consultation qui a suivi l'arrêt.

Fruit d'un travail colossal de la part de tous, mené en grande partie à l'échelle et avec les Communes, **le PLUI est un document important pour le développement du territoire.**

Nécessairement conforme au SCOT mais surtout aux réglementations nationales, ce PLUI est exigeant tant sur la **réduction de la consommation d'espace, que de la préservation du patrimoine bâti et naturel**. Il permet également de **poursuivre l'ambition du territoire : se développer, de façon équilibrée et attractive**. Ainsi, il permettra sur les 10 prochaines années **l'accueil de plus de 1 000 emplois et deux fois plus d'habitants que le nombre accueilli sur les 10 dernières années.**

Il anticipe également les adaptations nécessaires au **changement climatique** : densification de l'habitat, économie d'eau, reconquête des friches et de l'habitat vacants, évolution du bâti agricole notamment.

Comme tout changement majeur il emporte son lot de remarques et oppositions, mais il est une chance pour donner au territoire une vision planificatrice de l'espace et une gestion globale du développement du territoire.

Le PLUI a été adopté à 88% par les 108 votant (87 votes favorables, 11 contres et 9 abstentions). Il entrera en vigueur sous 15 jours environ.

Piscines d'été : plus de shorts de bain, tous au maillot de bain.

Afin de garantir la qualité sanitaire des bassins et le confort de tous, tout comme cela est pratiqué à la LocÔ piscine intercommunale à Capdenac-Gare, le Conseil Communautaire a adopté un nouveau règlement intérieur des piscines estivales.

Principales nouveautés : l'obligation de présenter une **tenue conforme**, c'est-à-dire un maillot de bain et non un short de bain ou tout autre tenue couvrante.

L'ensemble des baigneurs est donc invité à respecter cette disposition pour un été tranquille dans les 6 bassins d'été du Grand-Figeac.

Sport : délégation de maîtrise d'ouvrage du complexe sportif de panafé à Figeac

Dans le prolongement de la délibération du 25 mars 2025, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Figeac et la Communauté de Communes du Grand-Figeac a été approuvée. Celle-ci porte sur la **première phase du projet, incluant la définition du programme et la sélection d'un maître d'œuvre par le biais d'un concours de maîtrise d'œuvre.**

À la demande de la Commune, le programme sera directement issu de l'étude réalisée par cette dernière en écartant toutefois le terrain synthétique, dont la réalisation est envisagée ailleurs.

Dans ce cadre, le **concours pourrait être lancé d'ici fin 2025.**